

<https://college-olivierdeserres.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article278>



Date de mise en ligne : lundi 22 mars 2021

Copyright © Collège Olivier de Serres - Tous droits réservés

Certification PIX

Depuis la rentrée 2020/2021 la certification Pix devient obligatoire et remplace l'ancien B2i.

La certification Pix permet d'attester un profil de compétences numériques certifié et reconnu par l'État et par l'inscription à l'inventaire de la commission nationale de la certification professionnelle (CNCP). Elle est un atout dans la recherche de stage de l'élève, pour son évolution dans l'enseignement supérieur, et pour son insertion professionnelle. La plateforme délivre aux élèves, en fin de cycle 4 et en fin de cycle terminal, une certification des compétences numériques.

Pour être certifiable, un élève/apprenant doit obtenir à minima 5 compétences niveau 1.

Ce niveau est très facile à atteindre pour la très grande majorité des élèves. La certification est sans attendu sur les niveaux et le nombre de compétences.

L'obtention de la certification Pix n'a aucune incidence sur l'obtention ou non d'un quelconque diplôme national (DNB, CAP, BAC...)

Nous vous invitons à regarder la vidéo sur le lien suivant pour en savoir plus.

<https://youtu.be/x9C9tK7SU7g>

La passation de la certification aura lieu la semaine du 26 au 30 avril au collège et les élèves vont recevoir une convocation.

L'équipe de direction